

ADEQUATION MISSIONS-MOYENS

Au sein du nouveau ministère créé à l'été 2007, mis en place à l'été 2008 et aujourd'hui MEDDTL, l'adéquation missions-moyens s'effectuent depuis 2008 selon les modalités suivantes :

1 PROGRAMMATION PLURI ANNUELLE

Il a été demandé en 2008 à chaque DREAL d'élaborer un Document Stratégique Régional (DSR) du MEDDTL. Celui-ci a un caractère pluriannuel qui :

- détaille la déclinaison régionale des orientations nationales sur tous les champs de responsabilité du ministère
- précise les objectifs et indicateurs de performance des programmes et des actions
- organise la gouvernance et l'activité de chacun des services en régions impliqués dans les politiques du ministère et notamment les complémentarités régionales et départementales
- prend en compte les articulations entre les établissements publics sous tutelle du ministère et l'action des services de l'Etat.
- décline sur trois ans la politique de GPEEC qui sera mis en œuvre dans la région

Ce document largement concerté localement fait également l'objet d'une présentation en CAR devant l'ensemble des préfets de département.

Il est réactualisé régulièrement à l'issue de chaque dialogue de gestion.

2 DIALOGUE DE GESTION ANNUEL

- Dans le courant de mai, envoi d'un premier courrier du Secrétaire général aux responsables de programmes (RPROG) pour leur communiquer leurs plafonds d'emplois de l'année suivante et recueillir leurs orientations stratégiques et leurs pré-cadrages des effectifs (entre services centraux et services déconcentrés).
- Dans le courant de juillet, envoi d'une note de gestion adressée aux RBOP en région (DREAL et DEAL) pour leur notifier, par programme, les orientations stratégiques assorties des pré-cadrages en effectifs-cibles et en crédits pour l'année suivante ainsi que les maquettes des BOP (le RBOP rassemble tous les services déconcentrés du ministère dont le siège se situe dans la même région). Sont également décrites les contributions préparatoires aux réunions, attendues 10 à 15 jours avant le début du forum. Le délai fixé permet aux RBOP de préparer les éléments du dialogue de gestion notamment de mener une concertation approfondie avec les DDT et les service du MEEDDTL en région de les présenter en pré-CAR ou CAR.
- Présentation du budget du ministère par la ministre au comité technique central ministériel début septembre
- En octobre et début novembre est organisé par le Secrétariat général le forum du dialogue de gestion (de préférence en visio-conférence) : chaque RBOP, avec son équipe, rencontre en 2 jours l'ensemble des huit responsables de programme et leurs collaborateurs concernés.
- Début décembre, après ajustements des pré-cadrages par les RPROG puis synthèse et arbitrage éventuel du Secrétaire général, envoi aux RBOP d'une note de pré-notification des effectifs cibles et des crédits afin d'alimenter au plus vite les dialogues locaux. La notification officielle des effectifs et des crédits est adressée vers la fin décembre sous la forme de la Programmation budgétaire initiale (PBI) et de la Répartition des effectifs temps pleins (RETP), après visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.
- Sur la base des cibles ainsi fixées le responsables de BOP finalise les discussions avec l'ensemble des UO de la région et notamment les DDT afin de répartir les effectifs cibles de l'année ainsi que les crédits d'intervention.
- Plus précisément en ce qui concerne les effectifs sont ainsi fixés par service un plafond d'emploi par macrograde qui sert de base pour l'autorisation des publications de poste. Cette répartition des plafonds d'emploi constitue la répartition des effectifs par service (RES) qui doit être transmise au SG du ministère courant février.

Pour les autres services déconcentrés de l'Etat portant une partie des politiques publiques des deux ministères [DD(CS)(PP), préfectures, etc.] avec des effectifs et des moyens limités par rapport aux autres SD, l'adéquation missions-moyens relève essentiellement du dialogue avec les directions régionales et dont certains éléments peuvent se retrouver dans les dialogues des RBOP avec les RPROG.

3 DEVELOPPEMENT DE LA DEMARCHE DE PERFORMANCE

Pour apporter un contenu objectif aux dialogues de gestion, le Secrétariat général développe le suivi de la performance et le contrôle de gestion au moyen d'un système d'information unifié au sein du ministère permettant à chaque niveau (RPROG, RBOP, RUO) de saisir, traiter et extraire les données et indicateurs, notamment de performance, utiles au dialogue de gestion. Cette démarche en cours pourrait s'achever fin 2013 après un fonctionnement sur un nombre limité d'indicateurs au cours de l'année 2012.

Il impulse et encourage également le développement de méthodes de « budget base zéro » (remise à plat totale des besoins par activité et dimensionnement des effectifs et des crédits sur la base de ratios de performance). Il s'agit de privilégier des méthodes d'allocation des moyens objectives et transparentes, sur la base de ratios de performance et de propositions d'organisation des services permettant d'atteindre les objectifs fixés. Une démarche nationale a été initiée notamment sous la forme d'une expérimentation dans trois domaines (fonctions supports, crédits de fonctionnement, ADS) qui sera testée au cours du forum d'automne. L'objectif est d'étendre cette pratique au sein de chaque programme et pour l'ensemble des effectifs et des crédits.

4 CONVERGENCE MEDDTL ET MAAPRAT

La question de l'adéquation missions-moyens concerne notamment les DDT(M) (directions départementales des territoires (et de la mer)). Les deux ministères poursuivent leurs travaux de convergence des dialogues de gestion engagés depuis les premiers rapprochement entre les deux ministères notamment par la création en 2008 des premières DDEA (direction départementale de l'équipement et de l'agriculture) en cohérence avec les orientations issues du rapport Bondaz.

Ainsi, les calendriers de dialogue de gestion ont été harmonisés pour les deux ministères :

- septembre : rencontre du Ministre avec les organisations syndicales (MAAPRAT uniquement)
- puis en septembre pré-notification des effectifs auprès des directions régionales (DRAAF et DREAL)
- septembre-octobre : réunions de dialogues de gestion entre RUO et RBOP
- octobre : réunions de dialogue de gestion entre administration centrale et les RBOP en région
- début décembre : notification des effectifs pour l'année suivante.

Des dispositions communes ont également été fixées :

- arrêt de l'ingénierie publique concurrentielle au 31 décembre 2011
- taux de fonctions supports à 7 % pour les DDT(M) en 2013
- modèle commun d'allocation des moyens pour les missions relatives à l'environnement : police de l'eau natura 2000, pêche et chasse pour les effectifs apportés par chaque ministère.

5 MISE EN PLACE D'INSTRUMENTS PARTAGES AVEC LE MAAPRAT

Afin d'avoir un dialogue de gestion transparent et fondé sur une observation de la réalité de l'activité des services a été mis en place depuis 2010 un système partagé de relevé des temps passé par action des deux ministères (système SALSA). L'existence de systèmes partagés notamment en DDT permettent une économie de temps et de moyens et une meilleure lisibilité pour les DDT.

A partir de 2012 s'agissant du contrôle de gestion, le système d'information NOMADE, installé au MAAPRAT depuis 2007 et donc également dans les DDT(M), va être étendu aux politiques du MEDDTL au sein des DDT(M), des D(R)EAL et des services centraux.

Cette coordination entre les deux ministères est rythmée par les rencontres périodiques (tous les mois) des deux secrétaires généraux et les réunions des DDT(M) en mars et septembre chaque année selon un déroulement réservant 1 journée pour chaque ministère, pour leurs thématiques spécifiques, séparées par une demi journée commune, pour les thématiques partagées, en présence notamment des deux secrétaires généraux.